

Décision n° 00–1079 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 octobre 2000 portant désignation de son représentant au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.97–1 et R.52–2–3,

Après en avoir délibéré le 11 octobre 2000 ,

Décide

:

Article 1 –

Monsieur Gilles CRESPIEN, chef du service opérateurs et ressources, est désigné en remplacement de Monsieur Jean–Claude JEANNERET comme représentant de l'Autorité de régulation des télécommunications au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences.

Article 2 –

La décision n°97–2 du 14 janvier 1997 de l'Autorité de régulation des télécommunications est abrogée.

Article 3

– La présente décision sera notifiée à l'Agence nationale des fréquences.

Fait à Paris, le 11 octobre 2000

Le Président

Jean–Michel HUBERT